

sièges de Saint-Brieuc et de Bayonne avant celui de Lisieux.

Les promotions de simples prêtres à un archevêché étaient alors moins rares que de nos jours. On sait que Fénelon et plus tard Dubois arrivèrent d'emblée à Cambrai. Au moment de la Révolution, du Lau, archevêque d'Arles ; Bernis, archevêque d'Albi ; Leyssin, archevêque d'Embrun ; d'Aviau, archevêque de Vienne, ne sont point passés par un autre siège. Angélique de Talleyrand a été nommé coadjuteur de Reims. La Rochefoucauld, archevêque de Rouen ; Rohan, archevêque de Cambrai, avaient été appelés directement, l'un à l'archevêché d'Albi, l'autre à celui de Bordeaux. Le premier fournit cinquante-trois ans d'épiscopat. En général, on ne parvenait aux archevêchés importants que par une série de translations, tantôt lentes, tantôt rapides. L'un des prélats du XVIII<sup>e</sup> siècle le plus remarquable par ses pérégrinations, fut M. de La Roche-Aymon, sacré évêque de Sarept en 1725, évêque de Tarbes en 1739, archevêque de Toulouse en 1740, de Narbonne en 1752, enfin de Reims en 1763<sup>1</sup>.

On le voit, l'antique discipline qui attachait pour toujours un évêque à son siège, comme un époux à son épouse, avait éprouvé de fortes brèches. Nous voyons encore à Laon, au XV<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Saint-Vincent, chez lequel le nouvel évêque avait coutume de loger avant de prendre possession de son siège, présenter le pontife aux chanoines en ces termes : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » Mais ce n'était déjà plus qu'une formule trop souvent démentie par l'événement. Jean-Juvénal des Ursins, ainsi annoncé aux vénérables chanoines de Laon, ne devait pas rester à Laon ni être enseveli à Saint-Vincent ; il mourut archevêque de Reims. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'austère évêque de Grenoble, M. Le Camus, se plaint de ces changements répétés. « Je ne m'étonne pas, écrit-il en 1673, que M. le cardinal de Bonzi ait pris l'archevêché de Narbonne : *cardinalis habet os apertum ad omnia* ; mais je suis épouvanté

1. M. Ize de Saléon fut successivement administrateur de Senez, évêque de Digne, d'Agén, de Rodez et enfin archevêque de Vienne.

comment les évêques, qui ont dessein de se sauver, peuvent être seulement tentés de ces translations... Ceux que l'on propose pour Toulouse sont tous trois très grands prélats et en grande estime, mais ils ont tous trois quitté leur première femme (leur premier évêché)... *Ab initio non fuit sic* ». M. de Rohan-Chabot, nommé en 1785 évêque de Saint-Claude, s'élève dans son premier mandement contre le transfert d'évêques d'un siège à l'autre. Cet écrit souleva des contradictions et fut dénoncé au pape comme janséniste. Il était dû à l'inspiration du Père Lambert, dominicain<sup>2</sup>.

Nous retrouvons les mêmes plaintes formulées en 1789, avec toute la publicité, toute l'ardeur d'une époque qui s'était promise de réformer tous les abus. L'abbé Laurent, en particulier, prend plaisir à rappeler les actes des conciles interdisant les translations épiscopales. Elles furent inconnues, dit-il, durant de longs siècles, et saint Augustin ne songea jamais à quitter Hippone pour Carthage. Il accuse ces fréquents changements de favoriser les calculs de la cupidité, les intrigues de l'ambition, la non résidence, le dégoût des situations modestes. Il faut du temps pour mener à bien les entreprises que comporte l'administration d'un diocèse, pour connaître son troupeau, pour l'aimer et s'en faire aimer. Quels liens pourraient s'établir entre des diocésains et un pasteur qui ne pense qu'à les briser avant qu'ils aient eu le temps de se former ? N'est-il point à craindre qu'un évêque se montre servile envers un pouvoir qui le tient « dans sa dépendance et dans le dévouement à ses volontés par l'espérance de mieux ? » On trouve en Bretagne<sup>3</sup> et en Provence, dit ce publiciste, « certains sièges disgraciés qui, dans un intervalle de dix-huit ans, viennent d'avoir au moins cinq évêques ; c'est à peu près comme s'ils n'en avaient point du tout. » On les appelle des « sièges de passage ». L'écrivain que nous citons avoue cependant

1. *Lettres de Le Camus*, p. 107-108.

2. RICHARD, *op. cit.*, t. II, p. 450-451.

3. M. de Kermoran est le dernier évêque de Tréguier qui soit mort dans sa ville épiscopale. Ses successeurs, à partir de 1761, MM. de Cheylus, de Royère, de Sarra, de Lubersac, furent transférés à d'autres sièges. Le dernier, M. Le Mintier, mourut en exil.

que « depuis quelques années », le ministre de la feuille, M. de Marbeuf, s'efforce de réformer ou d'atténuer cet abus, en donnant une partie des évêchés de Provence et de Bretagne, « soit à des ecclésiastiques du pays, soit à d'autres personnes qui, suivant les apparences, ne se flattent pas d'une translation ». Le pape seul pourrait supprimer ces changements en refusant l'institution canonique ; mais l'abbé Laurent accuse la cour romaine d'être favorable aux mutations pour servir les intérêts de la chambre apostolique<sup>1</sup>.

Il ne faudrait pas conclure de ces plaintes que les évêques de l'ancien régime fussent toujours sur les chemins, en quête d'une situation plus brillante. Bien que les transferts d'un siège à l'autre fussent autorisés par l'usage, nous voyons beaucoup de prélats agir ici avec une grande délicatesse de conscience, et vouer à leur première église une fidélité inviolable. Parmi les évêques de 1789, M. Cortois de Quincey ne voulut jamais quitter, durant l'espace de quarante ans, le siège de Belley; M. de Galard, évêque du Puy, refusa l'évêché de Chartres en 1780; La Broue de Vareilles, évêque de Gap, celui de Nevers, en 1789. M. Roux de Bonneval s'éprit de son pauvre évêché de Senz. On citait encore M. de La Neufville, évêque d'Acqs; M. de Cugnac, évêque de Lectoure, parmi ceux qui n'avaient jamais voulu se séparer de leur troupeau.

Quelques années avant la Révolution, on avait inutilement offert l'archevêché de Tours à Coetlosquet, évêque de Limoges, l'archevêché d'Auch à Juigné, évêque de Châlons. C'est à grand-peine que Beaumont et Juigné acceptèrent l'archevêché de Paris. Rohan, qui avait fait aimer à Bordeaux sa bonté et sa charité, ne se décida

1. « Le souverain Pontife, dont le concours est nécessaire pour autoriser les translations, ne songe pas même à s'y opposer. C'est peut-être qu'il n'y aurait pas de sûreté pour la cour de Rome à l'entreprendre ; mais quand elle pourrait essayer impunément d'arrêter le cours de ces désordres, je doute fort néanmoins qu'elle le fit jamais. Plus les translations sont fréquentes, plus il revient d'argent à la chambre apostolique. » L'abbé Laurent est plus content de la Savoie que de la France. « En Savoie, dit-il, on prend les évêques dans toutes les classes du clergé et pas exclusivement dans la noblesse. On exige qu'ils aient quarante ou cinquante ans. Plusieurs d'entre eux ont été curés. » — Cf. abbé LAURENT, *op. cit.*, 1789, p. 202-220.

que sur les instances de Louis XVI à aller à Cambrai. Nous avons vu les plus petits sièges trouver des pontifes fidèles. Phélypeaux d'Herbault, que le crédit de sa famille aurait pu porter aux plus grandes situations, s'attacha, de 1713 à 1751, à son évêché de Riez. Comme Louis XV lui demandait un jour s'il était content de son diocèse : « Très content, sire, répondit-il ; mon peuple est bon, excellent. Tout ce que je puis lui reprocher ; c'est de perdre la tête deux fois par an. — Comment cela ? reprit le roi étonné. — Hélas ! oui, sire, quand arrive le carnaval et la Pentecôte. » On a souvent cité la belle lettre par laquelle Fléchier, transféré de Laval à Nîmes, demandait à Louis XIV de ne pas le séparer de sa première église<sup>1</sup>. Belsunce, poussé, à son insu, par son oncle Lauzun, refusa, en 1723, de passer de Marseille à Laon. Six ans plus tard, nouveau refus plus méritoire encore de l'archevêché de Bordeaux<sup>2</sup>.

Ces témoignages d'affection et de fidélité donnés ainsi à leur peuple, provoquaient toujours des démonstrations publiques de reconnaissance. Marseille, en apprenant que son pasteur ne voulait pas se séparer de son troupeau, se livra à l'allégresse et toutes les autorités de la ville allèrent féliciter le prélat. Quand le dernier évêque d'Arras avant la Révolution, M. de Conzié, refusa le siège de Tours auquel fut appelé son frère, les magistrats

1. « V. M. me permettra de lui représenter que j'ai regardé le premier choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour l'évêché de Laval, comme une première vocation ; que j'y ai travaillé comme n'en devant point sortir, et qu'une marque que Dieu me voulait en ce lieu, c'est qu'il y bénissait mes travaux... J'avoue, Sire, que j'ai une grande passion d'achever l'ouvrage que j'ai commencé... L'évêché de Nîmes est vaste et difficile à gouverner, et je ne me sens ni assez de force, ni assez d'adresse pour cela. Je sais qu'il est plus riche et plus honorable que le mien, mais V. M. m'a déjà donné tant de bien, que je n'en souhaite pas davantage... Je me jette donc aux pieds de V. M. pour la supplier de me laisser dans ce diocèse. »

2. Le cardinal Fleury lui écrivit à ce sujet la lettre suivante : « Issy, 19 mars 1729. — Je vois, Monsieur, dans la réponse dont vous m'avez honoré, du 6 de ce mois, une nouvelle preuve de votre désintéressement et de votre amour pour votre Eglise, dont je suis touché et édifié au delà de tout ce que je puis vous exprimer. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte au roi, qui était persuadé que vous n'auriez pas gouverné moins utilement pour la religion et son service l'archevêché de Bordeaux que l'évêché de Marseille... Sa Majesté loue ce grand exemple de désintéressement... Je vous supplie d'être persuadé de la part que je prends à une résolution si honorable et des sentiments de la plus parfaite vénération, avec lesquels, Monsieur, je fais profession de vous honorer. » Cf. Théoph. BÉRENGIER, *op. cit.*, II, p. 33-34.

de la ville vinrent lui offrir vingt-quatre bouteilles de vin d'honneur. M. du Tillet, dernier évêque d'Orange, ne voulut point passer, en 1777, à l'évêché du Mans. « J'ai épousé l'église d'Orange, dit-il, je ne puis la quitter. » En 1788, ce prélat, à la demande du clergé de France, fut transféré à Grenoble où il s'agissait de remplacer le malheureux Bonteville. M. du Tillet donna un consentement qui lui fut demandé de toutes parts, puis le retira et rentra à Orange. A cette nouvelle, la ville est illuminée, toute la population court à la rencontre de son pasteur, détèle ses chevaux et s'abandonne à un véritable délire. « C'est trop, mes enfants, c'est trop », répétait le bon évêque. Ces exemples, ces nombreux prélats que nous avons vu s'attacher aux diocèses les plus modestes, malgré la facilité que la protection, le crédit de leurs amis, leur offraient d'en sortir, nous prouvent quel esprit de désintéressement, quelle foi animaient de tels évêques. Aussi bien, ces changements de siège que nous voyons trop fréquents avant la Révolution, et qu'on pratique depuis, quoique en moins grand nombre, n'étaient-ils point le principal obstacle au bien que les évêques devaient faire dans leur diocèse. Il y avait un abus très grave qu'il nous faut signaler, le manque de résidence.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### La Résidence

I. Prescriptions du Concile de Trente sur la résidence. — Graves abus au xvr<sup>e</sup> siècle. — Elle est mieux observée au xvii<sup>e</sup>. — Richelieu à Luçon. — Bossuet, précepteur du Dauphin, donne sa démission de Condom. — Fénelon, Massillon. — Exemples d'évêques pratiquant admirablement la résidence au xviii<sup>e</sup> siècle. — Révolte de Mgr de Lamotte contre l'expression : *être exilé dans son diocèse*. — II. Prélats moins zélés, moins résidents. — Leur philosophie du bonheur d'après leurs lettres inédites. — « Il faut écumer sa vie. » — « On fait son bonheur. » — Comment chasser l'ennui. — Occupations, littérature, société. — Mais la vraie société est à Versailles, à Paris. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume ». — Cette vision tente les évêques dans leurs lointains diocèses. — En route pour Paris. — Train de Le Tellier, archevêque de Reims. — Mot de M<sup>me</sup> de Coulanges à ce prélat : « Quelle folie d'aller à Reims ! vous vous y ennuierez comme un chien. » — III. Quels prélats manquent à la résidence au xviii<sup>e</sup> siècle. — Prétextes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains évêques ne virent jamais leur diocèse. — IV. On est pourtant forcé d'y paraître. — On cherche à se désennuyer à force de nouvelles de Paris et de Versailles. — Boursault reporter d'un évêque. — Grandes dames de la cour comme correspondantes. — Les courriers attendus avec une extrême impatience. — Mais on n'y tient plus, on repart pour Paris. — V. Proportion des évêques non résidents. — D'après une note de police, plus du quart des évêques présents à Paris en 1764. — Renvoyés dans leur diocèse par arrêt. — VI. Tous les prétextes de non résidence vivement réfutés par M. de Pompignan, archevêque de Vienne. — Plaintes à ce sujet dans les cahiers de 1789.

### I

La première condition pour bien gouverner un diocèse c'est d'y être. Le concile de Trente, voulant corriger sur ce point les abus graves dont on avait à se plaindre, rappelle avec insistance aux évêques, aux cardinaux, les devoirs de